

Fiche programme ETP

Nom du programme	La vie après un AVC (Accident Vasculaire Cérébral)
Date d'autorisation ARS	18/02/2019
Population cible	Tout patient ayant été victime d'un AVC avec séquelles modérées (motrices, sensibles, phasiques et cognitives) datant de plus d'un an et ayant un impact sur l'autonomie du patient. Sont exclus de ce programme : les patients présentant des troubles cognitifs ou moteurs majeurs, les patients ayant des pathologies lourdes associées en cours de traitement (cancer)
Objectif général du programme	<p>Aider à maintenir ou améliorer la qualité de vie des patients victimes d'un accident vasculaire cérébral avec séquelles invalidantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les récives en adoptant des changements de comportement concernant les facteurs de risque (activité physique, arrêt du tabac, gestion HTA....) - Permettre au patient et à ses aidants de développer des connaissances sur la maladie, les traitements, l'hygiène de vie à adopter. - Accompagner le patient et ses aidants dans l'acquisition de compétences d'auto soin et/ou d'adaptation pour gérer au mieux son quotidien dans son état de santé actuel - Améliorer et optimiser l'autonomie du patient dans son quotidien - Favoriser la communication avec les aidants
Coordinateur du programme	Dr P Foucault
Equipe intervenante (noms, fonctions)	<p>Dr Foucault : médecins MPR H Danna, J Verine, S Héraud, S Maliszkiwicz, L Chartel, M Merceron : infirmières Christophe Lombard, Karine Brunelli, François Hédoire: kinésithérapeutes Océane Terrier : neuro psychologue Veronique Lanfranchi : ergothérapeute Elodie Simonet : professeur d'activités physiques Emilie Orduna: assistante sociale Stéphanie Blanchard : orthophoniste</p>
Lieu de mise en œuvre du programme	Centre Richelieu 37, rue Philippe VINCENT- 17028 La Rochelle Cedex 01
Déroulement du programme (orientation des patients, réalisation du DE, intitulé des ateliers)	<p><u>Orientation des patients</u> : En consultation « post AVC », elle concerne les patients ayant bénéficiés d'un séjour initial au Centre en phase aigüe ou non, et permet de balayer ses problèmes médicaux et de vie quotidienne. Cette consultation peut être dite « d'orientation » car selon les problématiques du patient, il peut lui être proposé un séjour au Centre pour une prise en charge rééducative et une inclusion au programme ETP « La vie après un AVC ».</p> <p>Ou bien, le patient est adressé par le neurologue ou son médecin traitant et il est vu en consultation par un des médecins MPR qui lui donne le premier niveau d'information sur le programme ETP et propose un séjour.</p> <p>Au centre : Le patient va bénéficier d'un bilan éducatif partagé initial, des ateliers selon le programme personnalisé du patient, un bilan intermédiaire et un bilan éducatif final, une consultation médicale à distance pour le maintien des acquis.</p> <p>Les ateliers (les noms sont en cours de changement pour les rendre plus parlants et plus accessibles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> AVC et traitement Hygiène de vie et auto mesure Prévention des chutes Atelier cognitivo-comportemental Douleur et Spasticité Actes de la vie quotidienne Troubles urinaires, digestifs Activités physiques Droits démarche emploi Troubles de la déglutition Troubles de la sexualité Partage d'expériences
Contact (mail, tel)	consult.richelieu@croix-rouge.fr Tel : 05 46 43 12 05